

Conseil Municipal
Séance publique 07/04/25

/ Délibération DEL25_04_07_5

LOGEMENT SOCIAL. Création d'un dispositif spécifique d'accompagnement des sinistrés du 10 rue de la Division Leclerc suite à l'incendie survenu le 16 mars 2025 – conventionnement avec le bailleur social Alliage Habitat

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 34

Date de la convocation 31/03/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent-e-s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Absent-e-s / Excusé-e-s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Loffi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Nathalie DEHAN **donne pouvoir à** Monsieur Nicolas PORRET, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Aurélien ARNOULD **donne pouvoir à** Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

L'incendie qui s'est produit dans la nuit du 16 mars 2025 au 10 rue de la Division LECLERC a nécessité la prise en charge sociale immédiate des résidents de l'immeuble par le bailleur social ALLIADE Habitat.

Dans ce cadre des mesures de relogement ont été prises. Les locataires ont été mis soit dans des hôtels, soit dans des appart-hôtels, soit sont allés par eux-mêmes chez des proches.

Le Maire a pris un arrêté le 26 mars 2025 interdisant l'occupation de l'immeuble et ordonnant son évacuation. La commune va déposer dans les plus courts délais un dossier de demande de soutien auprès de l'État dans le cadre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (F.A.R.U.). La demande soutenue par la préfecture du Rhône sera mise à l'étude dans les services du ministère du logement.

Ce dispositif spécifique permettra d'assister ALLIADE Habitat dans le relogement des sinistrés, notamment à l'occasion de leur hébergement d'urgence, de leur hébergement transitoire et de leur relogement définitif. La ville de Vénissieux prendra en charge ces dépenses de relogement à la date d'effet de l'arrêté du Maire de Vénissieux ordonnant l'évacuation du bâtiment.

Le bailleur social ALLIADE Habitat s'est fortement mobilisé et a pris des initiatives sur le sujet. Il a effectué une avance de fonds et continuera de prendre en charge les relogements successifs jusqu'au relogement définitif des usagers. Il assurera le lien avec les hôtels en prenant en charge les paiements initiaux et la relation avec les locataires sinistrés. Ses dépenses feront l'objet d'un remboursement par la ville, qui à son tour se tournera vers l'État pour percevoir la participation au titre du F.A.R.U.

C'est pourquoi, en lien avec le fonctionnement du F.A.R.U, il est proposé de prévoir la rédaction d'une convention de prise en charge par la ville des dépenses d'ALLIADE Habitat dans le cadre du traitement de ce sinistre sur présentation de factures et de réserver les sommes nécessaires à cette opération sur le budget principal.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur MILLET, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- De prendre acte des mesures à mettre en œuvre par la Ville pour soutenir le bailleur social, et être éligible aux conditions d'octroi de fonds d'accompagnement du FARU (Etat) ;
- De prendre acte du dépôt par la Ville d'un dossier auprès du ministère du logement pour bénéficier du FARU dans le cadre de cette opération de relogement des habitants du 10 rue de la Division Leclerc ;
- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant dûment désigné, à signer tout document ou convention nécessaires ;
- De prévoir les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 65-autres charges de gestion courante.

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET